

Article 43 du Règlement

Que la Chambre recommande que les tarifs sur les importations de textiles soient augmentés afin de conserver au moins ce qui reste de cette importante industrie.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA MISE EN CIRCULATION D'UN DOCUMENT APPAREMMENT DIFFAMATOIRE AU CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante. Ma motion porte sur un document que l'on a fait circuler récemment, lors du congrès du parti libéral, et qui tend à répandre des mensonges sur le ministre des Transports entre autres. Ainsi, on dit dans ce document que le ministre est spécialiste en matière de transports routiers alors que tout le monde sait que sa véritable spécialité, ce sont les transports par avion du gouvernement. Par ailleurs, on y représente le beau-frère du ministre avec un sourire alors que celui-ci a dit au *Canadian Magazine* qu'il n'avait plus souri depuis sept ans, et pour cause. Aussi, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que le ministre fasse une déclaration à l'appel des motions pour dire si, comme il l'a déjà fait, il entamera des poursuites personnelles et légales afin d'empêcher que l'on ne répande dans la province de la Saskatchewan ce document qui est apparemment diffamatoire pour les candidats libéraux de cette province qui ont aidé le ministre ou qui lui sont apparentés.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

CONDAMNATION DE L'INTRUSION DU GOUVERNEMENT DANS LA VIE PRIVÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement . . .

Des voix: Non.

M. Cossitt: . . . au sujet des déclarations du procureur général de l'Ontario selon lesquelles la GRC aurait obtenu illégalement du Régime d'assurance-santé de l'Ontario des renseignements psychiatriques confidentiels sur certaines personnes, et qu'en l'occurrence, elle ne faisait que se conformer aux directives expresses de certains ministères fédéraux. Je propose, avec l'appui du député de Hastings (M. Ellis):

Que la Chambre condamne cette grave intrusion dans la vie privée dont le gouvernement doit en dernière analyse assumer le L'âme, et non pas la GRC qui n'a fait que se conformer à des directives déplorables du gouvernement; que le premier ministre ordonne au solliciteur général de révéler immédiatement le nom des ministères et des ministres impliqués, de prendre des mesures afin d'éviter les

[M. Lambert (Bellechasse).]

récidives, et d'indiquer si le gouvernement a également appliqué cette politique honteuse, blâmable et condamnable à l'égard d'autres provinces que l'Ontario.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE RETRAIT DU PROGRAMME DE VAPORISATION POUR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné qu'un enfant de dix ans des parages de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, a été transporté par avion à Halifax dimanche dernier parce qu'il souffrait du syndrome de Reye, une maladie liée au programme de vaporisation pour la tordeuse des bourgeons de l'épinette et comme il s'agit du treizième cas confirmé de la maladie qui a provoqué au moins cinq morts et que le ministre d'État à l'Environnement (M. Marchand) n'a pas utilisé les pouvoirs conférés à son ministère pour exercer son autorité sur les agences provinciales qui continuent ces vaporisations, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que le ministre retire catégoriquement le soutien indirect que son ministère accorde aux vaporisations aériennes, conformément à sa déclaration du 13 décembre 1977, réaffirmée hier lors d'un entretien pour l'ATV.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DEMANDE DE RENVOI DU MINISTRE EN RAISON DE SA PLAISANTERIE RACISTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une très grande importance. Étant donné le caractère délicat de la tâche du ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Lalonde) qui requiert une compréhension des besoins des diverses régions du pays et une sensibilité aux sentiments des Canadiens de toutes les parties du pays, et en raison de la plaisanterie grossière et raciste que le ministre a faite au sujet des «Newfies», pour amuser prétendument les lecteurs d'un article du Magazine *Maclean's* du 6 février intitulé avec à propos «Marc Lalonde: le mauvais homme au mauvais endroit et au mauvais moment», je propose, avec l'appui du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):